

DGS/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

PROCES-VERBAL SUCCINCT

40e SÉANCE ORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2011 A 19 H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER

Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Geneviève MULLER-STEIN, Guy RITTER, Anne DESCHAMPS-DELLENBACH, Robert ENGEL, Monique SAWAYA, Marie-Anne KOENIG, Jean-François ROYER

Les Conseillers municipaux délégués :

MM. Charles LEOPOLD, Eric CONRAD

Les Conseillers municipaux :

Mmes, Melles et MM., Sylvie BERINGER, Stéphane ROMY, Odile RAPP-WEISS, Sandrine ARMBRUSTER, Stéphanie MUGLER, Gérard SCHENCK, Gaby KARLSCHORN, Jean-Claude DONIUS, Valérie ARBOGAST, Jean-Michel PETER, Stéphane KLEIN, Frédérique MEYER, Jean-Jacques RENAUDET, Marc RUHLMANN, Caroline REYS, Philippe DE COMBEJEAN, Evelyne TURCK-METZGER

Absents excusés :

Jean-Pierre HAAS donne procuration à Guy RITTER
Myriam BOUYER-BAUMANN donne procuration à Marcel BAUER
Capucine HUSSER-OTT donne procuration à Anne DESCHAMPS-DELLENBACH
Stéphanie LUTZ-HUSSER donne procuration à Jacques MEYER
Catherine ORSONI : retard arrivée à 19H10

Assistent à la séance :

M. Stéphane MACHI , Directeur de Cabinet
M. Emmanuel CORDIVAL, Directeur Général des Services
Mme Sylvie WACHBAR, Directrice des Affaires Générales et Juridiques
M. Grégory FRANTZ, Chargé de communication
M. René KROMBERGER, Directeur des Finances

Sélestat, le 23 septembre 2011

DGS/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

40e SÉANCE ORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2011 A 19H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation des procès-verbaux des séances du 30 juin et 28 juillet 2011
- C. Décisions du Maire n° 30 à 37/2011

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. FINANCES DE LA COMMUNE

- 1. Subvention d'équipement au Conseil de Fabrique Saint-Georges et Sainte-Foy pour la rénovation de 2 logements de la Maison des Vicaires
- 2. Taxe sur la consommation finale d'électricité
- 3. Subvention en faveur du journal « l'Alsace » pour l'opération « journaliste d'un Jour », 17ème édition

C. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

- 4. Cession de terrains communaux au Dieweg
- 5. Réparation du calvaire route de Kintzheim

6. Franchissement est-ouest – Pont du Sand

D. TRAVAUX

7. Centre Communal d'Action Sociale : travaux

E. ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

8. Subvention à l'association générale des familles pour le fonctionnement de l'action « Vivre avec le grand âge »

F. DIVERS

9. Désignation des représentants de la Commune au sein du Comité territorial d'animation et de coordination

10. Présentation du rapport annuel d'activité de la délégation du service public de fourrière automobile : exercice 2010

11. Marché de travaux d'impression : lancement de procédure et signature de marché

12. Attribution du titre de citoyen d'honneur : Roland MACK

13. Attribution du titre de citoyen d'honneur : Jürgen MACK

14. Rapport d'observations définitives de la chambre Régionale des Comptes d'Alsace

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

A. Désignation du secrétaire de séance

Madame Odile RAPP-WEISS est désignée à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, demande à l'assemblée de bien vouloir accepter certaines modifications intervenant dans l'ordre du jour de la séance. En effet, le point concernant le soutien à projet à l'Association Cantabile pour le concert à Dornbirn est retiré car ce déplacement n'aura pas lieu, il sera programmé pour l'an prochain. Ensuite, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui a été adressé avec un peu de retard doit être ajouté.

Monsieur Stéphane KLEIN souhaiterait que ce point soit abordé en Commission des Finances tout d'abord et en présence de l'Adjoint au Maire chargé des Finances.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que c'est l'esprit dans lequel il avait travaillé, et c'est pour cette raison qu'il ne l'avait pas inscrit de suite à l'ordre du jour. En effet, le document est parvenu en Mairie le 19 septembre et l'envoi des dossiers s'est fait quelques jours plus tard, il avait connaissance de l'absence de Monsieur HAAS et souhaitait donc que ce point soit abordé au mois d'octobre. Or, il s'avère que ce point devait impérativement passer à cette séance car le document va être rendu public début octobre, et les services de l'Etat ont confirmé l'obligation de passage de ce point à la première séance publique après l'envoi du rapport définitif. Cela n'empêche, dans le cas de questions complémentaires, de les revoir lors d'une commission.

Monsieur le Maire fait procéder au vote pour la modification de l'ordre du jour.

B. Approbation des procès-verbaux des séances du 30 juin et 28 juillet 2011

Procès-verbal de la séance du 30 juin 2011.

Adopté à l'unanimité

Procès-verbal de la séance du 28 juillet 2011

Adopté – 4 ABSTENTIONS : MM. et Mmes Guy RITTER, Monique SAWAYA, Jean-François ROYER, Jean-Claude DONIUS

C. Décisions du Maire n° 30 à 37/2011

Décision n°30/2011 : portant fixation du droit d'entrée aux spectacles des Tanzmatten et des tarifs des services du bar des tanzmatten

Décision n°31/2011 : portant fixation du droit d'accès aux cours des Ateliers théâtre des Tanzmatten et des droits d'entrée au spectacle des ateliers théâtre

Décision n°32/2011 : travaux de voirie et d'assainissement pluvial des rues des Glycines, des Muguets, des Narcisses et des Oeillets

Décision n°33/2011 : aménagement de la rue de la Pomme d'Or

Décision n°34/2011 : mise à disposition d'un local aux syndicats représentatifs des agents communaux de la Ville de Sélestat

Décision n°35/2011 : mise à disposition précaire et révocable d'un logement situé dans l'enceinte du Centre de Secours Principal de Sélestat

Décision n°36/2011 : camping Municipal, travaux de grosses réparations 2011

Décision n°37/2011 : portant fixation des tarifs de la piscine municipale couverte des Remparts

Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 153 du 23 avril 2009 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 29 avril 2009.

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

B. FINANCES DE LA COMMUNE

1. Subvention d'équipement au Conseil de Fabrique Saint-Georges et Sainte-Foy pour la rénovation de 2 logements de la Maison des Vicaires

Monsieur Stéphane ROMY propose une participation à hauteur de 20% du montant total des travaux, soit 18 000 euros. Il estime que cette dépense est pleinement justifiée étant donné qu'elle permet de maintenir le patrimoine de la commune.

Adopté à l'unanimité

2. Taxe sur la consommation finale d'électricité

Monsieur Stéphane ROMY rappelle que précédemment, la taxe locale sur l'électricité était composée d'une partie communale permettant aux communes de plafonner le montant de la contribution prise sur la facturation d'électricité à hauteur de 8%, et d'une taxe départementale plafonnée à 4%. Suite à la nouvelle loi, il existe maintenant 3 parties, à savoir une taxe communale, une taxe départementale et une taxe intérieure perçue par l'Etat sur la consommation finale. Les communes ont maintenant la possibilité d'appliquer à ce tarif unique une taxe pouvant aller de 0 à 8, coefficient pouvant être révisé annuellement par décision du conseil municipal en fonction de l'évolution prévisionnelle de l'indice des prix à la consommation. Il est donc proposé de fixer le coefficient, pour la Ville de Sélestat, à 8 pour l'année 2011 et 8,12 pour 2012.

Monsieur Stéphane KLEIN demande pourquoi le coefficient sera de 8,12 en 2012.

Monsieur Stéphane ROMY explique que le coefficient « 8,12 » est l'application à 8 d'une augmentation de 1,5% qui correspond à l'inflation attendue pour 2012.

Monsieur Stéphane KLEIN constate que toutes les hausses sont systématiquement appliquées. Il rappelle que dans un premier temps, le discours était de faire une année avec une pause fiscale. Or, il constate que la majorité revient de temps à autre sur sa parole, en citant pour exemple les droits de place en faveur des forains. Monsieur Stéphane KLEIN demande pourquoi les taxes sont-elles mécaniquement augmentées, alors que la situation est difficile pour tout le monde.

Monsieur Stéphane ROMY explique que toutes les consommations d'éclairage public sont imposables, ce qui représente une charge supplémentaire pour la collectivité. Le fait d'appliquer cette majoration permet de couvrir les frais engagés qui résultent de cette taxe, ce qui permet donc d'amortir cette augmentation. Par ailleurs, en ce qui concerne la « justice fiscale », l'augmentation de cette taxe correspond à une justice dans le sens où elle permet de faire contribuer les consommateurs d'électricité, en fonction de leur empreinte écologique qui résulte de leur consommation, dans une finalité de développement durable.

Monsieur Marc RUHLMANN indique que lors de la réunion du Conseil Communal d'Action Sociale, il a été fait état d'un nombre d'impayés, dont l'une des raisons mise en avant était l'occupation par des locataires d'un immeuble construit récemment et qui ne peuvent pas payer la facture d'électricité. Certaines personnes sont en précarité énergétique forte et sont dans l'obligation de se chauffer avec du chauffage électrique. Elles opteraient pour un autre chauffage si elles en avaient la possibilité.

Monsieur Stéphane ROMY précise qu'une partie des recettes perçues par l'Etat par le biais de cette taxe sert à financer et à venir en aide aux personnes qui ont des difficultés pour honorer leur consommation d'électricité.

Monsieur Stéphane KLEIN est d'accord sur le principe de l'empreinte écologique, mais demande toutefois comment est utilisé l'argent récolté en ce qui concerne le développement durable ? Il ajoute également que l'argumentation de la majorité est arrangée en fonction des questions de l'opposition. Il réitère le fait que la majorité revienne sur sa parole en ce qui concerne la « non augmentation » des taxes, d'autant que celle-ci touche littéralement l'ensemble des concitoyens. Il précise par ailleurs que d'autres communes se sont posées la question, et ont décidé de maintenir le taux en vigueur et de ne faire l'objet d'aucune augmentation pour le reste de l'année 2011, ainsi que pour 2012, afin de réfléchir et de voir l'impact que cette réforme aura sur les concitoyens. Monsieur Stéphane KLEIN juge la décision de la majorité trop précipitée et n'est pas convaincu.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle qu'en ce qui concerne la pression fiscale, les élus font le nécessaire pour que le contribuable ne soit pas trop

« pressé », mais cela ne veut pas dire que tout doit rester figé. Monsieur le Maire revient sur l'exemple pris par Monsieur Marc RUHLMANN concernant les impayés pour la consommation d'électricité, et rappelle ainsi que ces derniers sont à la charge de la collectivité. En ce qui concerne le développement durable, il tient à évoquer les efforts entrepris en terme d'éclairage public. Le coût de la vie ne cesse d'augmenter, les charges pour la collectivité ne cessent d'augmenter aussi, une augmentation sur la taxe d'électricité est un élément dissuasif en ce qui concerne la consommation d'électricité des contribuables, et permet de les inciter à faire des efforts sur leur consommation.

Monsieur Stéphane KLEIN juge l'argumentation « faible » puisque cette augmentation est en partie pour dissuader les contribuables de consommer de l'électricité. Il estime que si une augmentation est faite pour un projet, et que la somme provenant de cette dernière est ensuite investie dans de l'éclairage public en plus des efforts déjà faits, cela serait un argument valable.

Monsieur Marc RUHLMANN ajoute le fait que le consommateur n'est pas conscient de la provenance de cette augmentation de taxe, et est induit en erreur sur celle-ci, en pensant que c'est une augmentation provenant du fournisseur d'électricité et non de la Ville.

Adopté – 7 ABSTENTIONS : Stéphane KLEIN, Frédérique MEYER, Jean-Jacques RENAUDET, Marc RUHLMANN, Caroline REYS, Philippe DE COMBEJEAN, Evelyne TURCK-METZGER

3. Subvention en faveur du journal « l'Alsace » pour l'opération « journaliste d'un Jour », 17ème édition

Monsieur Marcel BAUER propose de maintenir la subvention en faveur de cette opération à 3 000 euros. Il fait état de la participation financière des autres collectivités.

Monsieur Stéphane KLEIN rappelle la sensibilité de l'opposition quant à la présentation du budget, notamment pour le budget réalisé et le budget prévisionnel. Il ajoute qu'en commission, il a été évoqué le fait que l'engagement pris par la Communauté de Communes pourrait être plus large que des « mises à disposition » pour les années à venir. De ce fait, ils voteront favorablement à ce point.

Adopté à l'unanimité

C. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

4. Cession de terrains communaux au Dieweg

Monsieur Jacques MEYER propose le principe de cession des terrains pour un montant de 260 euros par mètre carré de SHON, de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural de Scherwiller.

Une fois cette partie terminée, la ville procédera à l'affinage du projet avec le futur acquéreur qui sera présenté au conseil municipal afin de discuter de ce dernier et de la vente finale du terrain.

Monsieur Stéphane KLEIN indique que le débat a déjà été très animé en commission. En effet, il souhaite connaître le projet d'ensemble de la municipalité dans ce quartier et où ce dernier se situe dans le projet de ville.

Monsieur Jacques MEYER précise que sur ce point rien ne ressort dans le projet de ville qui a un tout autre objectif et qui ne fait état que d'une urbanisation de cette zone qu'à très long terme. Actuellement, les terrains disponibles situés dans ce secteur sont en zone urbanisable de suite, ce qui permet de délivrer des permis sans qu'un projet d'ensemble ne soit réalisé. Le promoteur souhaiterait, dans un premier temps, réaliser dans un premier périmètre différentes maisons individuelles avec la possibilité de laisser les véhicules à l'extérieur de ce secteur, et dans un deuxième périmètre, des maisons à étage, sachant que pour l'instant cela est à l'état de projet très sommaire.

Monsieur MEYER rappelle qu'avant de vouloir évoluer dans ce projet, il faut engager l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET se demande s'il ne serait pas raisonnable que la ville conserve des emprises foncières afin d'y installer, dans le futur, et surtout dans des zones qui ont vocation à se développer, des équipements publics.

Monsieur Jacques MEYER confirme qu'il ne restera plus grand chose dans ce secteur, mais il insiste sur le fait que si la ville se développe, dans un premier temps (20-30 prochaines années) cela se fera derrière l'hôpital jusqu'à Châtenois. Il est évident, aujourd'hui, que si des équipements publics devaient voir le jour ce serait dans ce secteur-là. Le secteur du Dieweg, également classé en urbanisation future, rentrerait en compte dans un troisième temps.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET comprend tout à fait ce raisonnement, mais il n'empêche que même si cela ne se développe que dans 30 ou 40 ans, la ville sera confrontée au même problème et donc au manque d'emprises lui appartenant. Il a le sentiment que la municipalité se débarrasse de ces emprises pour alimenter le budget.

Monsieur RENAUDET estime qu'il n'est pas raisonnable d'effectuer cette vente maintenant pour un tel projet.

Monsieur Jacques MEYER rappelle que cela correspond à une esquisse, mais avant d'aller plus loin, il est normal que le promoteur veuille être certain d'obtenir l'ensemble des terrains.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET se demande s'il est réellement nécessaire de vendre et pourquoi.

Monsieur Jacques MEYER estime que s'il y a des demandes d'urbanisation des terrains urbanisables de suite, il est nécessaire d'y répondre favorablement puisqu'il n'y en a plus beaucoup.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET est d'accord avec cela et c'est précisément pour cette raison qu'il faut les conserver. Il considère que vendre ce type de terrain et accepter une urbanisation de ce type signifie que la municipalité ne maîtrisera pas l'urbanisation future de ce secteur.

Monsieur Jacques MEYER n'est pas d'accord avec cela car ce terrain est en zone de construction immédiate alors que tous les autres terrains allant au-delà sont en zone de construction future pour laquelle une étude d'aménagement devra être faite auparavant.

Monsieur Marc RUHLMANN souhaiterait savoir qui est derrière la société foncière du Rhin et si cette dernière a déjà présenté des garanties sur d'autres réalisations. Ensuite, il souligne qu'il est indiqué dans le projet de délibération qu'après négociation, le prix d'acquisition a été arrêté. Il se demande s'il y a eu un avis des domaines. Pour terminer, il souhaite connaître les clauses contraignantes que la municipalité est prête à inscrire dans l'acte de cession.

Monsieur Jacques MEYER précise que l'avis des domaines avoisinait les 150 000 euros alors que les négociations se sont arrêtées à près de 900 000 euros.

Concernant la société, cette dernière est en train de réaliser un projet à Muttersholtz par rapport à du développement durable. Après discussion avec le Maire de Muttersholtz, celui-ci a indiqué que cette dernière lui propose ce qu'il faut, en fonction de ses attentes sur le développement durable. Pour ce qui est de la négociation des prix, celle-ci s'est faite avec Monsieur HAAS et les représentants de cette société.

Monsieur Stéphane KLEIN souligne que pour le Maire de Muttersholtz, le projet de cette société répondait à ses attentes en terme de développement durable. De ce fait, il souhaite connaître les attentes de la ville de Sélestat dans ce domaine.

Monsieur Jacques MEYER insiste sur le fait que les bâtiments doivent répondre à une possibilité d'éviter le gaspillage d'énergie, d'accéder rapidement au centre-ville par des transports urbains, sachant qu'un arrêt du TIS se trouve juste à côté rue de l'Ortenbourg. Ce travail devra être effectué avec les services de la ville, les élus et le promoteur. Il répète que ce projet est une esquisse générale et que le promoteur, avant d'injecter de l'argent dans des études plus poussées, veut être certain d'avoir l'assurance de pouvoir acheter ce terrain.

Monsieur Stéphane KLEIN estime qu'il est impensable de faire ainsi un « chèque en blanc » car tout est mis en place pour la vente du terrain et après il sera procédé à une négociation et à l'étude d'un projet. Il est d'accord sur le principe de l'enquête publique mais pas d'intégrer de suite la vente des terrains car ce n'est pas parce que le bâtiment est de Haute Qualité Environnementale (HQE) et qu'il y a un parking central que cela signifie développement durable. La mention « approuve le principe de cession de ces terrains » à la société à tel prix le dérange à ce stade. Si le principe est de dire qu'une urbanisation est créée sur cet espace et que la première étape est l'enquête préalable, cela ne pose aucun problème. Mais si c'est de dire tout de suite oui à la cession de terrain, à tel prix, à telle société, là non.

Monsieur Jacques MEYER insiste sur le fait qu'il n'est nullement question pour l'instant de vente de terrain.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que sur le secteur, des propriétaires privés ont vendu leur terrain en vue de construction. La ville a été sollicitée par un promoteur qui a présenté un projet dans le développement durable. Il est conscient que derrière ce terme, il est possible d'intégrer beaucoup de choses et tout est à affiner. Toutefois, le promoteur est prêt à faire un projet en fonction des souhaits de la municipalité à condition qu'il puisse avoir suffisamment de foncier.

Aujourd'hui, il est vrai qu'il est demandé de décider de procéder à l'enquête publique et d'approuver le principe de cession. Ce dernier point ne veut pas dire approuver la cession. De plus, ce n'est pas un « chèque en blanc » car c'est la ville qui va délivrer le permis de construire et de ce fait aura son mot à dire ; c'est ce qui est prévu et qui se retrouve dans le projet effectué avec le promoteur. De plus, ce promoteur est déjà propriétaire des terrains aux alentours, d'où le fait qu'il est cité.

Monsieur Stéphane KLEIN considère que ce n'est pas parce que ce dernier a acheté des terrains autour qu'il faut obligatoirement céder. Il aurait été possible de l'auditionner.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que la ville sera amenée à le faire. Aujourd'hui, il est simplement demandé de se prononcer sur le principe de la cession.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET estime que sur de tels projets, il serait intéressant de mettre des projets en compétition. Comment être certain que cette société est la meilleure ?

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, se demande comment il est possible de traiter avec un autre promoteur sur une partie du terrain si un autre promoteur est propriétaire de terrains aux alentours. C'est la ville qui veut se greffer sur le projet et qui a demandé la mise en place d'un projet dans l'optique « développement durable ». Mais il veut être sûr de pouvoir acquérir ces terrains pour mettre ce dernier en route et le concrétiser.

Monsieur Jacques MEYER souligne que ce promoteur est propriétaire de la parcelle 288.

Monsieur Stéphane KLEIN considère que cela est modeste. Il a le sentiment que cette pratique équivaut à un « chèque en blanc » et que la collectivité n'a pas à se faire dicter certaines choses par des promoteurs immobiliers. Il réitère le fait que l'opposition est d'accord pour l'enquête publique mais s'oppose à l'approbation de la cession des terrains. En effet, il trouverait désagréable le fait qu'au final le projet ne plaise pas.

Monsieur Jacques MEYER souhaite fortement que Monsieur KLEIN participe aux futures réunions sur ce projet.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, estime que si le terme « approuve le principe » dérange, il décide de supprimer le paragraphe en question, ce qui obligera la prise d'une autre délibération.

Monsieur Stéphane KLEIN se demande si le « Vu les négociations menées ... » doit être maintenu.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, estime que oui car il faut avoir une base de réflexion pour pouvoir demander l'enquête publique.

Monsieur Stéphane KLEIN approuve le fait que la majorité a entendu les arguments de l'opposition.

Adopté – 7 ABSTENTIONS : Stéphane KLEIN, Frédérique MEYER, Jean-Jacques RENAUDET, Marc RUHLMANN, Caroline REYS, Philippe DE COMBEJEAN, Evelyne TURCK-METZGER

5. Réparation du calvaire route de Kintzheim

Monsieur Jacques MEYER propose, suite aux actes de vandalisme dont il a fait l'objet, de procéder à la remise en état du calvaire pour un montant de 6 500 euros.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise que l'auteur du délit est connu et la ville avait à l'époque porté plainte. Elle attend maintenant la suite, même si elle la connaît plus ou moins.

Adopté à l'unanimité

6. Franchissement est-ouest – Pont du Sand

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, estime que ce dossier est très important car il engage l'avenir de la ville et fait le lien entre deux quartiers mais aussi entre le passé et le futur de la collectivité.

Monsieur Jacques MEYER confirme que ce point concerne le futur de la collectivité puisque l'extension de la ville se fera du côté ouest en direction de Châtenois puis de Scherwiller. Ce projet va enfin aboutir après des années de discussion suite à différentes négociations. Au départ, il avait été question de faire la passerelle existante en la démolissant et la reconstruisant. Des études complémentaires ont démontré le fait que la passerelle actuelle pourra encore être conservée une trentaine d'années minimum. De ce fait, 150 000 euros ont été investis l'an passé dans la passerelle actuelle.

Le souhait est maintenant de finaliser le passage Est/Ouest plus au Nord de la Ville via le pont du Sand, sachant que plus de 10 000 véhicules jour, 650 cyclistes et 500 piétons empruntent ce dernier. Suite à différentes discussions, le choix s'est porté sur le projet de passerelle avec possibilité de vue sur l'ensemble de la ville et de la partie sud, bien que celui-ci ne soit pas le moins cher.

Monsieur MEYER détaille l'ensemble du projet dont le coût total est de 2 630 000 euros. Concernant la réunion prévue mi-octobre avec les acteurs concernés, comprenant tout le monde associatif au niveau du vélo, des points devront encore être affinés notamment en ce qui concerne l'accès à la passerelle. Il précise que pour la partie graphique de cette passerelle, rien n'a encore été décidé ni défini ; de ce fait, le souhait est de créer un groupe de travail avec le conseil municipal des enfants, des élus et le monde associatif

du vélo afin de trouver un nom et étudier la partie graphique de l'ensemble de ce mur avec un souhait de créer un espace de vie.

Monsieur MEYER avoue que ce projet a été long. Les services de la ville y travaillent depuis quelques temps avec beaucoup d'intensité mais ce projet est sur la bonne voie.

Monsieur Stéphane KLEIN rappelle que ce projet est discuté depuis 1999 et l'opposition est heureuse qu'il soit enfin présenté. Il estime qu'il est effectivement important que cette phase de réflexion avec les associations et les utilisateurs ait lieu. De plus, il insiste sur le fait que la sobriété dans la réalisation graphique de ce pont doit prévaloir.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rejoint Monsieur KLEIN sur ce point car il ne faut pas en faire de trop et la municipalité en est tout à fait consciente.

Madame Caroline REYS a été surprise du chiffre important de circulation des voitures sur le pont du Sand. De ce fait, elle considère que cela devrait conduire à une réflexion sur l'emprunt de la descente vers le grubfeld par les voitures. Il avait été fait mention de ralentisseurs garantissant la sécurité des cyclistes. Elle estime qu'il serait intéressant d'aller plus loin et de trouver une autre solution pour amener les voitures à continuer sur cette rue pour laisser à terme la rue des Chênes, aux riverains, cyclistes et piétons.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, est tout à fait conscient et convaincu de la proposition de Madame REYS, et indique que cela fait partie des principes qui seront arrêtés à la suite de la réflexion avec les différents partenaires. Une réflexion a déjà été engagée quant à l'accès de la rue des Chênes à partir du pont du Sand, qui ne peut pas être améliorée.

Monsieur Jacques MEYER ajoute que des comptages avaient déjà été effectués en 1999 et les nouveaux ont permis de voir qu'il n'y a pas de réelle augmentation de circulation sur ce pont.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, se permet tout de même de dire qu'il est nécessaire de relativiser car tout le monde sait que le pont est dangereux et les automobilistes ne sont pas forcément incités à le prendre. Il est donc fort possible que lorsque la sécurité sera davantage assurée au niveau de ce pont, la circulation augmentera sur ce dernier.

Monsieur Stéphane KLEIN précise que les mesures qui ont été prises pour limiter le passage de ce pont ont été importantes.

Adopté à l'unanimité

D. TRAVAUX

7. Centre Communal d'Action Sociale : travaux

Monsieur Guy RITTER fait état des travaux à effectuer au Centre Communal d'Action Sociale, afin de pouvoir y accueillir le bureau d'Accès au Logement (BAL). Le coût total des travaux est estimé à 34 000 euros TTC.

Adopté à l'unanimité

E. ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

8. Subvention à l'association générale des familles pour le fonctionnement de l'action « Vivre avec le grand âge »

Monsieur Philippe de COMBEJEAN quitte la salle pour la délibération et le vote de ce point.

Madame Geneviève MULLER-STEIN rappelle que cette action a été mise en place en 2005 et que la section Vivre avec le Grand Age est un partenaire des actions municipales et de la politique Séniors. Il est proposé le versement d'une subvention de 2 300 euros.

Monsieur Stéphane KLEIN a trouvé très intéressant la mise en avant, dans le budget présenté, du travail du bénévolat qui démontre l'importance de cette démarche.

Adopté à l'unanimité

F. DIVERS

9. Désignation des représentants de la Commune au sein du Comité territorial d'animation et de coordination

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, informe que la Région a changé le principe d'aide aux communes en créant la convention intégrée de développement durable. L'instance devant mettre en pratique cette convention est l'Association du Pays ; elle instruit les dossiers et observera la pertinence des projets présentés. Pour cela un Comité Territorial d'Animation et de Coordination est mis en place dans chaque Pays. Afin de faire fonctionner ce dernier, il est demandé la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant. Pour la Ville de Sélestat, sont proposés Monsieur Jacques MEYER en membre titulaire, et Monsieur Jean-François ROYER en membre suppléant.

Monsieur Marc RUHLMANN trouve paradoxal le fait que le Président du Conseil Régional d'Alsace asseoit son dispositif d'aide sur les Pays alors que ce même président est ministre des collectivités locales et qu'il a supprimé toute possibilité de créer des Pays. A la lumière de l'expérience alsacienne et de la vitalité des pays, il pourra peut-être revenir sur cette décision au niveau national.

Adopté – 7 ABSTENTIONS : Stéphane KLEIN, Frédérique MEYER, Jean-Jacques RENAUDET, Marc RUHLMANN, Caroline REYS, Philippe DE COMBEJEAN, Evelyne TURCK-METZGER

10. Présentation du rapport annuel d'activité de la délégation du service public de fourrière automobile : exercice 2010

Madame Monique SAWAYA fait part du rapport. Suite à la demande en commission d'un comparatif par rapport aux années précédentes, il y a une augmentation très importante des véhicules non récupérés. En effet, en 2008 cela concernait 23 véhicules (soit 2 639 euros), en 2009 19 véhicules (soit 1 729 euros) et en 2010 67 véhicules (soit plus de 6 000 euros).

Madame Caroline REYS souhaite avoir des informations sur les modalités de répartition des véhicules qui sont détruits aux frais de la ville et ceux détruits aux frais de la Communauté de Communes.

Monsieur Marcel BAUER indique que cela est lié au terrain des gens du voyage car certains véhicules y sont restés. De ce fait, la ville s'est retournée vers la Communauté de Communes étant donné qu'elle est gestionnaire de cet endroit.

Monsieur Stéphane KLEIN indique qu'une nouvelle application est installée sur les téléphones portables afin de retrouver son véhicule. Cela permet de savoir si le véhicule a été volé ou s'il a été enlevé et dans quelle fourrière il se trouve.

Le Conseil Municipal prend acte.

11. Marché de travaux d'impression : lancement de procédure et signature de marché

Monsieur Guy RITTER propose, étant donné la situation et le montant, de lancer une consultation par voie d'appel d'offres ouvert. Il s'agit de renouveler le lot n°3 du marché de travaux d'impression concernant l'impression sur divers supports.

Adopté à l'unanimité

12. Attribution du titre de citoyen d'honneur : Roland MACK

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souhaite faire part des raisons qui l'ont poussé à établir ces délibérations afin d'attribuer le titre de citoyen d'honneur aux frères MACK. En effet, cela fait plus de 10 ans que la Ville travaille en étroite collaboration avec ces derniers notamment par le biais d'Europa Park, que ce soit pour le Corso fleuri et la décoration du char, pour Noël avec le sapin mis à la disposition du parc par la ville, ainsi que pour les grandes manifestations. De plus, la famille MACK est originaire de Waldkirch, dont il sera fêté cette année, le 45ème anniversaire du jumelage avec Sélestat. Pour toutes ces raisons, il est proposé de nommer les deux frères citoyens d'honneur dont Monsieur le Maire fait part d'une biographie.

Adopté à l'unanimité

13. Attribution du titre de citoyen d'honneur : Jürgen MACK

Adopté à l'unanimité

14. Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Alsace

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que régulièrement, la Chambre Régionale des Comptes vient vérifier le fonctionnement et la gestion des collectivités. Le dernier contrôle date de 2004. Les représentants viennent afin de mettre en place les grandes lignes du contrôle, puis ils travaillent en étroite collaboration avec les services de la Ville qui sont amenés à être à leur côté et à leur présenter tous les documents susceptibles de les intéresser. Sur ce point, René KROMBERGER, directeur des Finances, a été très proche d'eux et a fourni un travail conséquent, accompagné de l'élu de référence, Monsieur Jean-Pierre HAAS. C'est pour cela qu'il aurait aimé aborder ce point le mois prochain, mais les textes sont ainsi faits.

Dans un premier temps, lorsque la Chambre Régionale des Comptes a effectué ses investigations, ses représentants se sont déplacés afin de rencontrer les élus avec les personnes référentes et le Directeur Général des Services pour leur faire part des premières observations. Lors de cette étape, la collectivité peut encore restituer certaines réponses et justifications sur certains éléments.

Dans un deuxième temps, la CRC envoie un premier rapport écrit auquel la Ville est amenée à répondre par écrit. En fonction des remarques faites, la Chambre Régionale des Comptes rectifie ou non le rapport soumis qui est à nouveau adressé sous forme de rapport définitif auquel la collectivité peut une nouvelle fois répondre mais qui n'influera en rien le rapport. La réponse de la Ville est jointe au rapport qui a été transmis à l'assemblée.

Monsieur le Maire reprend ce rapport afin de relever les points essentiels à savoir les suites du précédent contrôle (le taux d'exécution budgétaire, le suivi des immobilisations et l'inventaire physique, la Bibliothèque Humaniste), l'analyse financière (résultats de 2006 à 2009, charges de personnel, la situation patrimoniale, l'examen de la dette), la gestion du personnel (agents contractuels, respect des obligations déclaratives) et l'organisation de la commande publique.

Sur le point de la dette, Monsieur le Maire rappelle que pour ce qui est des collectivités de la même strate que Sélestat et suite à l'enquête missionnée par un cabinet, il s'avère que la répartition se présente ainsi : 43% à taux fixe (Sélestat est à 51%), 34% à taux variable (32% pour Sélestat) et 23% à taux structuré (16% pour Sélestat). La Ville a été obligée de continuer à travailler avec Dexia. Par rapport à cet emprunt, les emprunts dits "toxiques" ou structurants correspondent au 4^{ème} réaménagement réalisé en 2009. Il rappelle que Dexia qui était le Crédit Local de France était pratiquement le seul prêteur des collectivités et donc avait un peu le monopole. A un moment donné, cet organisme a essayé de faire mieux car la concurrence s'est mise en place en créant ces nouveaux emprunts. A l'époque, ces derniers étaient intéressants car les taux d'intérêt étaient relativement faibles et il n'y avait aucun moyen de savoir comment allaient évoluer les différents taux. Quand en 2008, la Ville a commencé à sentir les difficultés, des renégociations ont été faites, mais ces dernières devenaient très dures à tel point que Dexia ne

voulait plus négocier. De ce fait, la municipalité a baissé le montant de ces emprunts structurés mais, en contrepartie, Dexia a obligé en fonction des projets pour les années à venir, à contracter de nouveaux emprunts à taux fixe sur plusieurs années et pour des montants assez conséquents. La Chambre Régionale des Comptes a mis l'accent sur ces emprunts structurés ce qui ne le choque pas du tout car cela permet de dénoncer les façons de faire de cet organisme bancaire. Il faut savoir que certaines collectivités sont dans de réelles difficultés aujourd'hui, mais Sélestat s'en sort encore relativement bien.

Monsieur le Maire insiste également sur le fait qu'au moment des négociations, la Ville avait de grands projets en route comme l'Ecole Wimpfeling, mais également le projet du CTM, ce qui justifie l'emploi d'un emprunt.

Monsieur René KROMBERGER, Directeur des Finances, indique que la ville a contracté, en 2003 et 2005, deux emprunts structurés représentant 7,6 millions d'euros. Cette décision avait été prise à l'unanimité par le conseil municipal. En 2006, ces prêts représentaient un risque des taux, d'où la décision de réaménagement pour le capital restant dû de 6,5 millions d'euros. En 2008, juste avant la crise financière, ces prêts aménagés ont à nouveau mal évolué, d'où la réaction de la municipalité afin de procéder à un dernier réaménagement. Ce dernier présente essentiellement trois particularités, à savoir : le capital exposé à un risque de taux a été ramené de 5,7 millions à 3 millions d'euros, la durée de remboursement a été portée de 15 à 25 ans et les conditions de taux ont été améliorées.

Monsieur KROMBERGER rappelle que le prêt structuré est adossé à des indices européens contrairement à certains prêts, qui font beaucoup débat à l'heure actuelle, qui sont adossés à des écarts de cours de change. Au final, ce que reproche la Chambre Régionale des Comptes est le fait d'avoir allongé la durée du remboursement ce qui génère des frais financiers supplémentaires, ainsi que de ne pas avoir maintenu les contrats initiaux qui se révèlent plus favorables, notamment depuis 2009 après l'effondrement des taux suite à la crise financière.

Il y a lieu de penser de ce constat relève de l'allongement de la durée du prêt. En effet, cela a un coût supplémentaire, mais ce dernier ne peut pas être assimilé à un surcoût anormal mais simplement le prix à payer en intérêts. Le rallongement de la durée du remboursement n'a pas que des inconvénients car il permet de lisser le remboursement des prêts et donc de bénéficier de marges budgétaires supplémentaires durant une certaine période.

Enfin, il souhaite ajouter qu'il est aisé de dire aujourd'hui qu'il aurait mieux valu maintenir les prêts initiaux qui sont maintenant meilleurs, mais qui pouvait à l'époque affirmer que le taux allait chuter considérablement avec la crise financière. La Chambre Régionale des Comptes rappelle également qu'une circulaire interdit aux collectivités de prendre des risques ; mais pourquoi les services de l'Etat et les autorités du marché, la CRC elle-même ne se sont-ils pas opposés à ces prêts que les banques, aujourd'hui, continuent à commercialiser ? Tous les prêteurs institutionnels des collectivités ont commercialisé de tels prêts. Il ajoute également que la Ville n'a jamais payé, à ce jour, le taux fort puisqu'il est fait mention dans le rapport de 16%. Jamais la ville n'a dû payer cela puisque le taux maximum se situe entre 2,2 et 4,90%. Une seule fois en 2006, il a dépassé faiblement les 5%.

Monsieur KROMBERGER rappelle que les taux moyen d'intérêt de la dette au cours de la période 2000 à 2010 était pour chaque année inférieur à la moyenne nationale à l'exception de 2006. Pour les années à venir, le taux se situera entre 4,2 et 4,5%, et en cas de situation extrême (dans le cas où le taux du prêt structuré devait atteindre les 15% annoncés) le taux moyen serait supérieur à 6%.

La Chambre Régionale des Comptes a également souligné la bonne santé financière de la Ville du point de vue des résultats comptables et de l'autofinancement. Elle aurait pu ajouter que le ratio de désendettement, soit la capacité de la Ville de remboursement de sa dette, est bien meilleure que la moyenne nationale, que la dette par habitant se situe dans la moyenne des villes comparables et que le coût de cette dette reste maîtrisé.

Il précise que pour l'emprunt structuré, la Ville a figé le taux sur les trois prochaines échéances. Malgré tout le respect qu'il convient de témoigner à cette instance, il estime qu'il a été voulu faire un exemple de la ville de Sélestat et il attend dans les prochains mois des dossiers identiques à celui-ci.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, voudrait saluer le travail conséquent effectué par la Direction des finances et notamment René KROMBERGER qui a suivi cela de très près et a continué, au fur et à mesure, de négocier les encours qui sont suivis avec beaucoup de soin, de professionnalisme et de compétence.

Concernant la mention dans le rapport du classement de l'emprunt en 3E par la Charte Gissler, il indique que cette charte a été mise en place afin de définir ces emprunts. Monsieur Gissler est un médiateur pour les emprunts risqués des collectivités locales. La Ville n'a pas attendu afin de le solliciter pour une aide à la médiation avec Dexia. Ce dernier a été sollicité au mois de juin 2010 et la seule réponse obtenue à l'époque était de dire que sa mission ne le conduit à intervenir que pour des produits hors charte. Cela signifie que Sélestat était dans la bonne moyenne.

Concernant la remarque sur la titularisation de certains agents, Monsieur le Maire précise que trois personnes n'ont absolument pas donné satisfaction durant l'année de stage et, de ce fait, n'ont pas été titularisées.

Monsieur Marc RUHLMANN rappelle que la Chambre Régionale des Comptes se fixe un certain nombre de points, jugés sensibles, sur lesquels elle veut mettre l'accent, ce qui signifie que ce n'est pas forcément la globalité de la gestion qui est passée en revue. En ce qui concerne les aspects positifs, l'opposition s'en félicite et s'associe à la majorité pour remercier les services.

Pour ce qui est des emprunts "toxiques", dès 2008, cette question a émergé dans l'actualité et il est vrai qu'il y a quasiment autant de collectivités de droite que de gauche qui sont concernées. Néanmoins, lorsque l'opposition a pris connaissance de ces éléments, cela l'a conduit à attiré l'attention sur le portefeuille d'emprunt de la Ville et à se renseigner afin de savoir si Sélestat était concernée par ces derniers. A chaque fois la réponse a été la même à savoir que ce n'est pas le cas, que la dette était saine et qu'elle était régulièrement renégociée. La surprise a été d'autant plus grande lorsqu'il a découvert, dans un grand quotidien national, que Sélestat figurait en bonne place dans le "tableau d'honneur" de Dexia. La réaction de la municipalité a été très rapide car, par voie de communiqué de presse dès le lendemain, des explications étaient fournies. Toutefois, l'opposition n'était pas au courant, à ce moment là, que la Chambre Régionale des Comptes avait déjà interpellé la Ville sur cette question et, de ce fait, qu'elle était déjà amenée à s'expliquer

sur ce sujet. Il n'empêche que le résultat de ces opérations est très lourd pour les collectivités et que de négociations en négociations, la Ville s'est enfoncée dans une situation qui l'a rendue à chaque fois plus otage d'un organisme.

Monsieur RUHLMANN indique que parmi les chiffres qui circulent, il est fait état d'un surcoût de 787 000 euros, sachant que ces chiffres datent de 2009, il espère que les choses se sont assainies depuis, bien que le montant doit rester trop élevé. Il constate que la municipalité a cédé aux sirènes de la finance débridée et a cru qu'il était possible de négocier des meilleurs prix, sauf que ce faisant, elle a pris d'énormes risques qui peuvent être pris en tant que personne privée, mais en aucun cas en tant que comptable des deniers publics. Ce n'est pas pour rien, que la Chambre Régionale des Comptes a insisté sur le fait qu'il n'appartient pas à une collectivité normalement garante de l'intérêt général, de se lancer dans des spéculations boursières.

Suite à cette analyse, Monsieur RUHLMANN se demande comment il est possible de s'en sortir, dans les meilleures conditions, pour le contribuable sélestadien.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que suite à des calculs effectués, il n'est nullement fait état de 787 000 euros. Il souligne, pour ce qui est de l'avenir, que la Ville continuera à faire ce qui a été fait jusqu'à présent pour ne pas pénaliser le contribuable.

Monsieur Stéphane KLEIN rappelle qu'un débat très animé avait déjà eu lieu en 2008 où Monsieur HAAS faisait la leçon en disant qu'il était banquier et qu'il savait ce qu'il faisait. A cette époque, il s'était déjà insurgé sur ces prêts "toxiques". L'image de gestionnaire de bon père de famille est bien loin car, a contrario de Monsieur le Maire, il estime qu'une collectivité n'a pas à jouer sur ces marchés financiers et qu'elle n'a pas à prendre des prêts à taux variable, chose qu'il répétait depuis bien longtemps. Il estime qu'il va être très difficile pour la municipalité de s'expliquer auprès des concitoyens car il les a rencontrés et cette nouvelle a beaucoup de mal à passer. Il insiste sur le fait que c'est une faute et qu'il faut maintenant l'assumer.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, ne peut accepter le mot "faute". De plus, lorsque Monsieur KLEIN dit qu'une collectivité n'a pas à faire des emprunts à taux variable, il se trompe, car même la Chambre Régionale des Comptes indique qu'il faut gérer les deux systèmes. Il estime également qu'il est important de dénoncer les pratiques des banques.

Monsieur Stéphane KLEIN rejoint Monsieur le Maire sur ce point car ces pratiques sont inacceptables et d'autant plus fortes lorsque c'est une banque des collectivités. Il retient également le fait qu'à l'époque, la Chambre Régionale des Comptes ou une institution plus forte aurait pu dénoncer ces pratiques inacceptables aux collectivités.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que s'il n'y avait pas eu cette crise financière, la Ville s'en serait sortie à bon compte. Il considère que c'est facile de dire aujourd'hui que la collectivité n'a pas à prendre de risques.

Monsieur Stéphane KLEIN souligne que la décision prise à l'époque, lorsque les taux étaient à 5%, de faire le choix de perdre un taux fixe n'était pas facile. Vu la durée du prêt, cela n'engage pas forcément la personne qui le vote au conseil municipal, mais les équipes et les générations qui suivent.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle tout de même que l'encours aujourd'hui qui n'est que de 16% sur l'encours global doit faire relativiser.

Monsieur Marc RUHLMANN souhaite connaître le montant auquel les services sont arrivés puisqu'il y a un désaccord sur le montant du surcoût.

Monsieur Emmanuel CORDIVAL, Directeur Général des Services, n'a jamais réfuté ce montant mais a simplement indiqué qu'il n'était pas arrivé, avec tous les éléments en sa position, au même montant. Sur l'article du journal "Libération", il n'y a pas de formule de calcul. En 2008, le prêt en question est passé de 15 à 25 ans de durée d'amortissement sur un taux identique de 3,55%, le montant différentiel d'intérêt sur la période concernée est de 526 000 euros. Le tout est de savoir de quoi il s'agit : du taux qu'il aurait été possible d'avoir avant 2008, du taux qu'il aurait fallu avoir après 2008.

Monsieur Marc RUHLMANN en déduit que le chiffre avancé par le Directeur Général des Services est le chiffre qui résulte de cette renégociation quasi contrainte.

Monsieur Emmanuel CORDIVAL précise que ce chiffre donné est la résultante d'un tableau d'amortissement progressif tel qu'il existe pour n'importe quel prêt bancaire.

-*~*~*~*~*-

Fin de la séance à 21 H 15

DGS/AI
PV provisoire 40

La secrétaire de séance

Odile RAPP-WEISS